



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

amiante

Question écrite n° 92053

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de lui donner les principales conclusions de l'enquête menée par la DGAFP et la DGCL sur l'application du décret n° 2001-840 du 13 septembre 2001. Ce texte fait obligation, y compris à l'État et aux collectivités locales, de réaliser un dossier technique amiante pour les locaux accueillant du public et les lieux de travail des salariés. Il souhaite de plus connaître les grandes lignes de son action dans ce domaine pour les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92053

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4139